

Les élections au conseil d'administration pour l'année scolaire 2020-21 se dérouleront le jeudi 8 octobre pour les personnels du collège et le vendredi 9 octobre pour les parents d'élèves.

Le calendrier du processus électoral est le suivant :

Etablissement des listes électorales	Vendredi 18 septembre 2020
Dépôt des candidatures (une liste comprend de 2 noms à 2 fois le nombre de postes de titulaires à pourvoir)	Mardi 29 septembre 16h30 dernier délais
Remise du matériel de vote aux élèves	Vendredi 02 octobre
Scrutin	PERSONNEL lundi 5 au jeudi 8 octobre 2020 au secrétariat PARENTS lundi 5 au vendredi 9 octobre 2020 15h30 dépouillement

Les effectifs du collège sont inférieurs à 600 élèves, la composition du conseil d'administration est donc la suivante (*article R421-16 du code de l'éducation*) :

✓ **Membres de droit :**

- Le principal
- L'adjointe gestionnaire
- Le conseiller principal d'éducation
- 1 représentant du département
- 1 représentant de la commune
- 1 représentant du groupement de commune
- 2 personnalités qualifiées

✓ **Membres élus :**

- 6 représentants des personnels d'enseignement et d'éducation
- 2 représentants des personnels ATOSS
- 6 représentants des parents d'élèves
- 2 représentants des élèves